



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19  
Absents excusés : 2  
Présents : 17

L'An deux mille quinze, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 14 septembre 2015.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN Benoît COLLET David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Christina BILLY, Caroline LE SAGE, Gwendal ROLLAND,

Absents excusés : Arlette LE MAGUET, Karine BURBAN CAREL,

Monsieur Gwendal ROLLAND a été désigné secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

**1. Point sur le dossier de l'Eglise**

Suite à la visite de l'Eglise par l'ensemble des conseillers municipaux, le Maire indique à l'assemblée les différents travaux envisagés dû à l'infestation par la mērule :

Il sera réalisé dans la sacristie un plancher béton puis la pose d'un carrelage pour un montant de 2 750€ HT

La reprise de l'enduit et des joints extérieurs représente 1 650€ HT

La repose des stalles est estimé 1 500€ HT

Concernant le chœur de l'Eglise, deux options possibles :

- La solution bois c'est-à-dire la mise en place d'un plancher châtaignier, de solives en chêne, ponçage puis finition vernis pour un montant de 8 600€ HT

- La solution pierre : Il s'agit de réaliser une dalle béton puis un dallage en granit. Cette solution est évaluée à 10 200€ HT.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré Madame De Château Thierry du diocèse de VANNES ainsi qu'un architecte. Si la solution bois leur convient et s'avère moins onéreuse, elle présente cependant le risque d'une nouvelle infestation par la mērule.

Concernant la solution pierre, l'aspect trop lisse su granit scié ne convient pas. Un traitement dit « semillage » permettrait de donner un aspect plus proche de la pierre existante moyennant un coût à chiffrer.

L'Eglise étant toujours fermée, Monsieur le Maire relève le caractère d'urgence que représente la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis pour la rénovation du chœur en granit. Le montant total des travaux est estimé entre 20 000€ et 25 000€ HT.

- De solliciter une subvention « Restauration du patrimoine immobilier » auprès du Conseil Départemental

- De solliciter le fonds de concours de Pontivy Communauté.

## 2 Dossiers de demande de subvention pour les projets 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la convocation du conseil la date limite de dépôt des demandes de subventions au Conseil Départemental était fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Le 17 septembre dernier, un mail est parvenu en Mairie indiquant que suite à la loi NOTRe, le Département souhaite revoir les contours de son action dans les domaines de la solidarité des territoires. M. le Président du Conseil départemental proposera donc à l'assemblée lors de sa réunion des 24 et 25 septembre prochain de repousser du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 1<sup>er</sup> mars 2016, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aides.

Cette décision n'étant pas officielle, Monsieur le Maire souhaite que soit entérinées les demandes de subvention. Si la date est effectivement reportée au 1<sup>er</sup> mars 2016, les dossiers pourront être affinés.

### Projet de lotissement communal :

La commune envisage la réalisation d'un lotissement communal pour l'année 2016.

Des discussions sont en cours sur l'acquisition des terrains. Le montant prévisionnel des travaux est en cours d'évaluation.

A ce titre et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite Pontivy Communauté pour l'attribution du fonds de concours lotissement communal.
- sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du Taux de solidarité Départemental

### Programme voirie 2016 :

Michel CABEL indique à l'assemblée le programme voirie 2016. Suite à la création du service commun ATESAT par Pontivy Communauté, l'ensemble des études a été réalisé par Eric Le Denmat, agent de l'EPCI.

Ces décisions ont été prises sans l'aval de la commission pour le dépôt de la demande de subvention mais elle sera prochainement réunie pour émettre un avis sur l'opportunité des travaux ainsi décrits :

- Enrobée à Linguennec sur 325m : 11 553.75€ HT
- Curage de fossé le long du chemin d'exploitation jouxtant la ligne de chemin de fer de Bieuzy jusqu'au Ponto. Le montant des travaux s'élève à 7 378€HT.
- Réfection du pont de Tréhonin, qui s'avère très endommagé, pour un montant de 26 495€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme Voirie 2016 pour un montant prévisionnel de 45 426.75€ HT
- Sollicite le fonds de concours de Pontivy Communauté
- Sollicite le conseil départemental dans le cadre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC)
- Sollicite le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention « Réfection des ponts sur voies communales »

### Ecole Publique :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux commissions se sont réunies pour étudier le projet de mise en accessibilité de la cour de l'école avec le plateau scolaire. Les commissions vont poursuivre leur réflexion. Le montant prévisionnel des travaux n'est pas défini.

Concernant le bâtiment, il est prévu la reprise des skydomes et de l'enduit extérieur pour un montant prévisionnel de 27 612.96€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet ainsi présenté
- Sollicite le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention « Constructions et travaux dans les écoles publiques »
- Sollicite le conseil départemental au titre du TSD pour la mise en accessibilité de la cour au plateau scolaire.

### Agencement de la Mairie

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours concernant l'agencement de la Mairie. Il s'agirait d'optimiser l'espace en jouxtant les 2 bâtiments c'est-à-dire la mairie et l'ancienne bibliothèque. Le montant des travaux n'est pas déterminé mais un dossier de subvention doit être déposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil Départemental au titre du TSD

### Création d'un espace intergénérationnel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'opportunité de la création d'un espace intergénérationnel à l'intersection du Skate Parc, du boulodrome et de la vallée de Plurit. En effet, à la demande des jeunes adolescents de la commune, il semble opportun de créer un tel espace. Plusieurs devis estimatifs ont été établis pour un montant total de 52 000€ HT. Monsieur le Maire indique que les commissions jeunesse et cadre de vie devront se saisir du dossier pour établir un projet définitif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet ainsi présenté
- Sollicite une subvention de la CAF la plus élevée possible
- Sollicite le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du TSD
- Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire

### Terrain de football :

Jacky Euzenot informe l'assemblée que différents devis ont été établis concernant l'arrosage du terrain de foot. En effet, le système actuel est vétuste. De plus, il conviendrait de reprendre la main-courante. Le montant total des devis s'élève à 33 728.28€HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet ainsi présenté
- Sollicite le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention au titre des équipements sportifs.

## **3 – Pontivy Communauté : Approbation du rapport relatif aux mutualisations de services de Pontivy Communauté et des communes membres incluant le schéma de mutualisation à mettre en œuvre pour la période 2015-2020**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les actions essentielles du schéma de mutualisation.

L'élaboration et la mise en œuvre du schéma traduit pour Pontivy Communauté et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs :

- L'optimisation de l'organisation des services publics locaux par la recherche de l'efficience par le développement de la fonction ressource, le partage des informations et de l'expertise sur le territoire ;
- Le développement de la coopération entre l'intercommunalité et les communes ;
- La réflexion à l'évolution des politiques publiques.

Ce rapport et ce projet de schéma constituent une feuille de route pour la mise en œuvre de près de 20 actions de mutualisation au cours du mandat.

Non figé dans le temps et souple dans sa mise en œuvre, il a pour vocation chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, de faire l'objet d'une communication sur son état d'avancement par la Présidente de Pontivy Communauté à son organe délibérant.

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Madame la Présidente de Pontivy Communauté a transmis aux maires en date du 10 juillet 2015 le rapport et le projet de schéma de mutualisation afin que les conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors du Conseil communautaire de fin d'année 2015.

Après en avoir pris connaissance et fait l'objet d'un débat, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au schéma de mutualisation de Pontivy Communauté ainsi présenté.

#### 4 – Clôture du budget Clos du Verger

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Clos du Verger » a été ouvert par délibération en date du 5 mars 2012 suite à la création du lotissement.

Compte tenu de la vente de tous les terrains et le mandatement de tous les travaux engagés, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la clôture du budget annexe « Clos du verger ».

#### 5 – Compte-rendu des commissions

Commission culture : Patricia GUIGUENO indique qu'une association a soulevé le problème des archives des associations sournaises. Des particuliers possèdent aussi les fonds d'archives des associations ou des clichés intéressants l'histoire de la commune. Afin de protéger cette mémoire, il serait opportun de numériser les supports (diapositives, négatifs,...). L'acquisition d'un scanner est proposée. La commune a émis un avis favorable.

Domicile partagé : L'adjointe aux affaires sociales indique que depuis mi-juillet, le domicile partagé est complet.

Ecole J. Le Métayer : Suite à la décision de l'inspection académique, une 5<sup>ème</sup> classe a été ouverte. C'est une grande satisfaction pour la commune. Les tableaux numériques ont été livrés et vont être prochainement installés.

Repas CCAS : Il aura lieu le 17 octobre à 12h. Les invitations ont été expédiées.

David LE CUNFF pose la question de savoir où en est l'achat des postes informatiques pour la médiathèque. Monsieur le Maire indique qu'il est en cours d'établissement des devis.

##### Commission voirie

Michel CABEL fait un point sur l'avancée des travaux. La Rue du commerce est en voie d'achèvement. Les plantations et le marquage au sol seront effectués avant fin septembre si les conditions météorologiques le permettent.

##### Commission Travaux

Jacky Euzenot indique que l'entreprise LE GAL a procédé au changement des velux du logement 46 rue du commerce.

Les travaux de démarrage du garage pour le minibus à proximité de l'espace enfant débiteront la semaine prochaine.

Commission Jeunesse : La commission s'est réunie le 15 septembre dernier afin d'affiner le programme de l'ALSH de la Toussaint. Les inscriptions auront lieu du 28 septembre au 9 octobre sur le thème : « Le monde extérieur ».

Le samedi 26 septembre aura lieu une réunion avec les jeunes de la commune pour connaître leur projet.

Conseil municipal des enfants : Les élections auront lieu le jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 octobre. Le premier conseil se déroulera le jeudi 15 octobre.

Commission sport : La commission a émis un avis favorable à l'organisation du cross USSEP de la solidarité le 12 octobre prochain. La commune offrira une pomme à chaque coureur. Le conseil municipal valide.

Commission associations : La réunion des associations pour le planning des salles aura lieu le samedi 9 octobre à 20h.

### **Recrutement de 2 CAE au centre médical**

Lors du dernier conseil municipal il avait été acté le recrutement d'un contrat d'avenir et d'une secrétaire à 26.25h. Suite aux entretiens, 2 CAE ont été embauchés. Il convient d'annuler la précédente délibération et de régulariser la situation :

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Deux C.A.E. pourraient être recrutés au sein de la commune pour exercer les fonctions de secrétaires médicales à raison de 30 heures par semaine.

Ces contrats à durée déterminée seraient conclus pour une période de 1 an à compter du 7 septembre 2015.

L'Etat prendra en charge 85 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

### **Régime indemnitaire des médecins**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'instaurer un régime indemnitaire pour les médecins de la commune.

Il s'agit de l'indemnité spécifique des médecins : En application du décret n° 73-964 du 11 octobre 1973 et arrêté du 30 juillet 2008, dans la double limite d'un crédit global évalué à partir du taux moyen annuel multiplié par le nombre de bénéficiaires ainsi que d'un pourcentage de majoration individuelle variable selon le grade.

Et également de l'indemnité de technicité des médecins : En application du décret n° 91-657 du 15 juillet 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 2008, elle est également attribuée sur la base d'un crédit global représentant le taux moyen annuel multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

### **Fonctionnement du centre médical**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la première semaine de fonctionnement s'est bien déroulée. Les secrétaires et médecins reçoivent un accueil favorable de la population.

Il félicite également l'ensemble des personnels ainsi que les services de l'Etat (Trésor Public, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Agence Régionale de la Santé, l'Ordre des Médecins, ..) très attentif au bon déroulement du cabinet.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture à l'assemblée d'un courrier provenant de la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Moréac dans lequel elle fait référence à un article de presse qui mettait indirectement en cause la commune de LE SOURN sur le recrutement des médecins. Elle y indique que : « Contrairement à ce qui a été relaté dans la presse, il n'y a aucune ambiguïté entre Le Sourn et Moréac. Mes propos...ne reflètent pas la réalité et le sens dans lequel je me suis exprimée...Je remercie Jean-Jacques VIDELO, pour son accueil et ses conseils... ».

### **Redevance RODP GAZ 2015**

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le décret du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal, soit 11317 mètres pour la commune de LE SOURN. Le montant de la RODP 2015 s'élève donc à 575€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

### **Redevance RODP SFR 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,  
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,  
La redevance SFR s'élève à 2 297.29€ pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant

## 12 – Questions diverses

Mme Christina BILLY pose la question de la responsabilité de la commune en cas de problème médical. Le Maire indique que la commune a souscrit une assurance Responsabilité Civile Médicale et qu'à titre professionnel, chaque médecin dispose d'une assurance propre à l'exercice de ses fonctions.

Mme Cathy Stéphan questionne le maire au sujet du nouveau délégataire du service public de l'eau. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, Pontivy communauté a confié la gestion du service d'eau à la société STGS en lieu et place de la Lyonnaise des Eaux. A ce titre, chaque foyer a reçu un courrier de STGS leur demandant de signer le nouveau contrat et compléter un document pour le prélèvement bancaire. De nombreux appels ont afflué en Mairie pour comprendre l'envoi de ce courrier. Monsieur le Maire déplore le manque d'anticipation et de communication de la part de Pontivy Communauté à ce sujet. Il rappelle à tous les habitants que ce courrier doit être complété et expédié au service compétent de la STGS. Une réunion d'informations et un accompagnement des abonnés aurait dû être mis en place en proximité par Pontivy Communauté et la société STGS, afin de rendre la transition plus simple et compréhensible.

Cathy Stéphan fait une remarque au sujet de l'emplacement des bacs à ordures ménagères rue de Pont Er Huern. Michel CABEL indique que les services de Pontivy Communauté sont toujours en phase de programmation des travaux notamment pour le busage des fossés devant accueillir des bacs. Il fait appel à la tolérance des Sournais et Sournaises. Le conseil appelle aussi les habitants à compacter leurs déchets recyclables afin d'en réduire le volume.

21h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.